



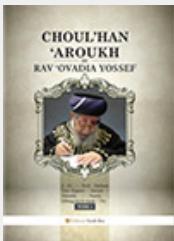
Traité Bikourim

Michna 6 - Chapitre 3

עוֹדָהּ הַסֵּל עַל כְּתִפוֹ,
קוֹרֵא מִ"הַגְּדַתִּי הַיּוֹם לַיְי אֶלֶהֵיךְ" (דברים כו), עַד שְׁגוֹמֵר כָּל
הַפְּרָשָׁה.

רַבִּי יְהוּדָה אֹמֵר:
עַד "אֶרְמִי אֲבִד אָבִי".
הַגִּיעַ לְאֶרְמִי אֲבִד אָבִי,
מוֹרִיד הַסֵּל מֵעַל כְּתִפוֹ וְאוֹחֶזוּ בְּשִׁפְתוֹתָיו,
וְכֵהֵן מְנִיחֵי יָדוֹ תַּחְתָּיו וּמְנִיפוֹ,
וְקוֹרֵא מֵאֶרְמִי אֲבִד אָבִי עַד שֶׁהוּא גוֹמֵר כָּל הַפְּרָשָׁה.
וּמְנִיחוֹ בְּצַד הַמִּזְבֵּחַ,
וְהִשְׁתַּחֲוֶה וַיֵּצֵא:

Pendant que l'on avait encore le panier sur les épaules, on récitait le texte biblique prescrit (Dévarim 26,3-10), depuis les mots « Je dis aujourd'hui à l'Éternel ton D.ieu etc. » jusqu'à la fin du chapitre. Selon Rabbi Yehouda, on lit jusqu'aux mots : « Mon père était un araméen nomade ». Après ces mots, on descend le panier de l'épaule, on le retient par les lèvres (par son anse), le Cohen le soutient de la main, le soulève (pour l'acquérir) ; puis, on lit les derniers versets du passage : « Mon père était un araméen nomade » ; on déposait l'offrande à côté de l'autel, on se prosternait et on sortait.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions